

Admission, en qualité de membres titulaires, de MM. le marquis de Laincel-Vento, bibliothécaire du palais de Compiègne, présenté par MM. Méresse et de Marsy, et le docteur Rochefort, à Lassigny, présenté par MM. E. de Labrunerie et du Lac.

M. de Marsy donne lecture d'un compte-rendu de l'excursion faite par la Société, au mois de juillet dernier, à Crépy-en-Valois et à Villers-Cotterêts.

M. Michel lit une notice sur le service des messageries qui existait au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle entre Compiègne et Saint-Quentin.

De nombreux documents, puisés aux archives de Compiègne et de Chauny, lui ont permis de suivre le sort des différentes entreprises créées pour le transport des voyageurs et des marchandises, tant à l'aide des voitures que par les coches d'eau.

Ce service de messagerie fluviale allait de Chauny à Beaumont-sur-Oise. Des plaintes formées à propos de son établissement le firent transformer en un service royal privilégié dont la ferme fut donnée au duc de Narbonne. De fréquentes difficultés s'élevèrent entre les concessionnaires et les meuniers qui, retenant l'eau à leur gré, mettaient obstacle au libre parcours des bateaux. De Chauny à Saint-Quentin, les voyageurs étaient conduits dans une carriole jusqu'au moment où un service par eau s'établit aussi sur le canal de Picardie.

M. Peyrecave lit au nom de son fils, M. Albert Peyrecave, une étude archéologique sur l'ancien château de Beauvoir, dont il a pu relever le plan qui est placé sous les yeux de la Société, ainsi que le relief d'une des tours.

Il examine ensuite les divers témoignages relatifs au séjour de Jeanne-d'Arc dans ce château peu de jours après sa prise devant Compiègne (1).

M. Peyrecave communique également divers objets mérovingiens trouvés à Ressons et appartenant à M. Leteux, greffier de la justice de paix.

M. Francis de Roucy lit une note sur la Confrérie des Pénitents de la Croix érigée en 1706, sur la paroisse Saint-Jacques, à Compiègne. Après avoir fait ressortir les rapports que ces associations présentaient avec les Sociétés actuelles de secours mutuels, il analyse les statuts de cette confrérie, d'après un manuscrit de la collection de

(1) Ce travail, communiqué au Comité des Travaux historiques, a été l'objet d'un rapport de M. Lascoux et a paru, accompagné de ce rapport, dans la *Revue des Sociétés savantes*. VI<sup>e</sup> série. T. II, p. 381. 1875.